

N°18-05-051

L'an deux mil dix-huit, le lundi 14 mai à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 3 mai 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.
Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; DELPORTE L. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; GARENAUX M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Mesdames BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs GARDIN J. ; WALLET B. ; DELATTRE G. ; BEE D.

Absents :

Mesdames POULAIN P. ; DE JONGHE N.
Messieurs BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; GALLET J.M. ; FOURRIER B.

Madame Annie FOURNIER est élue secrétaire.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT –
ATTRIBUTION D'AIDE**

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 17-09-109 du 26 septembre 2017, le conseil communautaire a défini les critères d'attribution et décidé de mettre en place une aide à destination des TPE pour les activités de proximité du secteur de l'artisanat, du commerce, des services et du tourisme, sous forme de subvention.

La Chambre des Métiers a reçu un porteur de projet et a instruit sa demande d'aide. Il s'agit de Madame LEFEBVRE et Monsieur TASSART pour la reprise du bar PMU à Lumbres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer l'aide suivante :

- Madame LEFEBVRE et Monsieur TASSART pour la reprise du bar PMU à Lumbres, aide de 3 000 € plafonnés.

Pour extrait conforme.

Le Président,

